

La qualité de l'air à Paris s'est améliorée en 2017

AirParif a annoncé jeudi que la qualité de l'air à Paris s'est améliorée en 2017. Une bonne nouvelle pour la santé des Parisiens et des Franciliens, qui confirme que la politique mise en oeuvre par Anne Hidalgo et son équipe a des résultats. Airparif salue notamment l'efficacité de la zone à circulation restreinte (ZCR) mise en place dans la capitale et recommande son extension à l'échelle de la Métropole.

Anne Hidalgo et son adjoint Christophe Najdovski mettent en oeuvre depuis 2015 un plan ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air, qui allie des aides incitatives en faveur des mobilités propres et des restrictions progressives de circulation pour les véhicules les plus polluants. Cette politique a des résultats concrets, comme en témoigne le nouveau rapport de l'organisme indépendant Airparif sur la qualité de l'air à Paris et en Ile-de-France pour l'année 2017.

Les experts d'Airparif ont ainsi constaté que la qualité de l'air s'est « améliorée » à Paris en 2017 par rapport à l'année précédente. Les pics de pollution sont en recul : 12 jours en 2017, contre 18 jours en 2016. Le nombre de Franciliens exposés à des niveaux de particules PM10 supérieurs aux valeurs annuelles limites a quant à lui baissé de 50%. Cette baisse est de 9,1% pour les particules PM2.5 et de 7,5% pour le dioxyde d'azote.

« Ces chiffres très positifs dévoilés par Airparif font clairement écho à la baisse du trafic automobile (-4,8%) dans la capitale l'année dernière, qui résulte de notre politique de soutien aux mobilités propres », analyse Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris. « Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les Parisiens et les Franciliens respirent un air pur. Nous devons donc continuer à agir. Et, comme le souligne Airparif, le meilleur moyen d'avoir des résultats est de réduire le nombre de véhicules polluants », ajoute l'édile.

Dans son rapport, Airparif souligne l'efficacité de la zone à circulation restreinte (ZCR) mise en place à Paris par Anne Hidalgo et son équipe. L'organisme propose d'étendre ce dispositif à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, en le rebaptisant zone basses émissions (ZBE), une nomenclature qui est actuellement utilisée dans de nombreux autres pays européens. Selon Airparif, cela permettrait de diviser par dix le nombre d'habitants de la Métropole exposés à des dépassements de la valeur limite annuelle de dioxyde d'azote.

« Nous sommes heureux que le dispositif mis en place à Paris serve aujourd'hui d'exemple à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Son extension aux autres communes limitrophes, comme le propose Airparif, serait assurément une bonne nouvelle pour la santé des habitants. Nous nous tenons à la disposition des Maires concernés pour avancer ensemble sur ce sujet, dans le dialogue et la collégialité », souligne Christophe Najdovski.

Anne Hidalgo organisera jeudi 5 avril un grand colloque dédié à la qualité de l'air à l'Hôtel de Ville de Paris, en partenariat avec l'AP-HP. Pendant une matinée, chercheurs, scientifiques et médecins feront un état des connaissances sur la pollution et ses impacts sur la santé. Elle conviera également les commerçants et artisans parisiens le lundi 9 avril au Carreau du Temple, pour un salon de la mobilité où leur seront présentées toutes les solutions et aides incitatives à leur disposition pour se déplacer sans polluer.

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61